

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2024-123

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20241210-CC\_2024\_123-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le dix décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 4 décembre 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Bruno FERRET, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :

Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET

Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN

Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE

\*\*\*\*\*

Projet de parking relais  
dans la ZAE des  
Platières : modification  
du projet et réduction  
du périmètre de  
l'emplacement réservé

Rapporteur : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement Economique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de Développement Economique,

Vu le Schéma de Développement Economique approuvé le 25 septembre 2018,

Vu la délibération n° CC-2021-124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 approuvant les solutions de rabattement vers les Pôles d'Echange Multimodaux,

Vu la délibération n° CC-2022-070 du Conseil Communautaire du 21 juin 2022 confirmant le projet de parking relais et de station multi-énergies sur la ZAE des Platières à proximité de la RD 342 et sollicitant la commune de Saint-Laurent-d'Agy pour l'inscription au PLU d'un emplacement réservé au bénéfice de la Copamo pour la réalisation de ce projet,

Vu la délibération n° BC-2024-053 du Bureau Communautaire du 18 novembre 2024 portant avis PPA pour la modification simplifiée n° 6 du PLU de la commune de Saint-Laurent-d'Agy,

Par délibération n° CC-2022-070 en date du 21 juin 2022, le Conseil Communautaire a sollicité la commune de Saint-Laurent-d'Agnly pour la création d'un emplacement réservé au profit de la Copamo sur la parcelle cadastrée A 549 en vue de la réalisation d'un projet de parking relais et d'une station multi-énergies sur la ZAE des Platières à proximité de la RD 342.

Ce projet devait répondre aux enjeux liés à l'extension de la ZAE des Platières avec l'arrivée de nouvelles entreprises, ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions de rabattement vers les Pôles d'Echange Multimodaux pour répondre notamment aux préoccupations d'amélioration des déplacements domicile – travail, de sobriété énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Il était également envisagé l'installation d'une station multi-énergies afin de satisfaire la demande croissante de recharge pour les véhicules propres comme ceux fonctionnant à l'électricité, le GNV et l'hydrogène.

Après étude et dimensionnement du projet de parking relais, il s'avère que le besoin de l'emplacement réservé pourrait être moindre.

En effet, il demeure indispensable de réaliser le parking relais compte tenu notamment de la mise en service effective par le SYTRAL de la ligne de transports en commun sur la RD 342 entre la gare du métro à St Genis Laval et Mornant, via la ZAE des Platières.

Toutefois, s'agissant du projet d'installation de la station multi-énergies, d'autres perspectives sont envisagées, notamment la mise en place par le SYDER d'une station de recharge de haute puissance pour les véhicules électriques dans ce secteur.

En conséquence, il est proposé de réduire le périmètre de l'emplacement réservé actuellement inscrit au PLU de la commune de Saint-Laurent-d'Agnly sur la totalité de la parcelle A 549, en le limitant à la seule superficie du projet de parking relais, soit 1 500 m<sup>2</sup> environ, positionnée sur la partie Nord-Est de cette parcelle, comme schématisé sur le plan annexé à la présente délibération.

La surface restante pourrait ainsi permettre la création d'activités économiques vu la situation privilégiée de cet emplacement, notamment le long de la RD342.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en  
Préfecture le 13 DEC. 2024

Notifié ou publié  
le 13 DEC. 2024

Le Président

CONFIRME le projet de parking relais sur la ZAE des Platières à proximité de la RD 342,

SOLLICITE la commune de Saint-Laurent-d'Agnly pour modifier le périmètre de l'emplacement réservé actuellement inscrit au PLU de la commune sur la totalité de la parcelle A 549, en le limitant à la seule superficie du projet de parking relais, soit 1500 m<sup>2</sup> environ,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20241210-CC\_2024\_123-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2024  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2024  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 13/12/2024  
Reçu en préfecture le 13/12/2024  
Publié le   
ID : 069-246900740-20241210-CC\_2024\_123-DE

